



LE PRÉSIDENT

Suresnes, le 22 juillet 2020

Madame Élisabeth Borne
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
Hôtel du Châtelet
127 rue de Grenelle
75700 Paris

Madame la Ministre,

Je tenais à vous adresser mes plus sincères et chaleureuses félicitations pour votre nomination au sein du Gouvernement, ainsi que tous mes vœux de réussite dans l'exercice de votre nouvelle fonction.

Comme vous le savez, le Conseil national des professions de l'automobile représente la cinquième filière économique de France, avec 142 000 entreprises et 500 000 emplois implantés durablement sur notre territoire, au service de la mobilité quotidienne des Français.

Nos entreprises constituent des relais efficaces et incontournables des politiques publiques en matière de gestion des parcs automobiles, d'éducation et de sécurité routière, et se situent au croisement des enjeux de préservation de l'environnement et d'accès à la mobilité pour tous. Le CNPA forme ainsi un écosystème complet et équilibré entre les différentes formes d'entreprises et de solutions de mobilités (commerce automobile, entretien-réparation, contrôle technique, stations-service, deux roues, stationnement, écoles de conduite, location de véhicules, startups de la mobilité, ...).

La filière des services de l'automobile est exemplaire en matière d'emploi, avec 85 % des salariés embauchés en CDI, et des entreprises qui cherchent continuellement à recruter de nouvelles compétences. Elle l'est également sur le plan de la formation professionnelle, avec près de 60 000 jeunes formés chaque année et plus de 7 % des effectifs salariés en apprentissage. Notre filière est particulièrement reconnue pour la qualité de son dialogue social, grâce à une Convention collective nationale commune à plus de 20 métiers des services de l'automobile et de la mobilité, et qui évolue chaque année dans un esprit constructif partagé par les partenaires sociaux.

Le CNPA agit en responsabilité sur toute la politique de formation de la branche des Services de l'Automobile, grâce à son Opérateur de Compétences des Mobilités, l'OPCO-M, qu'il pilote et administre. Officiellement créé en 2019, l'OPCO-M témoigne de l'ambition des acteurs de la mobilité de développer une approche transversale et partagée de l'emploi et des compétences. La gestion paritaire de la formation professionnelle permet d'adapter les offres de formation aux besoins des entreprises, ce qui conduit à d'excellents résultats que je serais honoré de vous présenter.

La Branche des services de l'automobile est pleinement mobilisée pour favoriser l'emploi des jeunes et l'alternance à la suite de la crise sanitaire, économique et sociale (apprentissage, contrat de professionnalisation) dans la perspective de la rentrée 2020.

Ainsi, l'OPCO Mobilités a souhaité mettre en place un plan de soutien à l'alternance, qui s'articulera autour de plusieurs actions, et l'ANFA lance également une vaste campagne de communication pour encourager l'entrée en apprentissage en septembre 2020 dans les métiers des services de l'automobile.

Le CNPA se félicite de la mise en œuvre de telles actions en faveur de l'alternance, car l'expérience du métier et les contacts professionnels acquis pendant cette période de formation initiale en entreprise favorisent l'accès à l'emploi. Rappelons que près de 72 % des apprentis de la Branche sont en emploi sept mois après la fin de leur formation.

Au sein de notre écosystème, le Groupement National pour la Formation de l'Automobile (GNFA), organisme de formation continue de la branche des Services de l'Automobile, représente 13 centres de formation en France appartenant à la branche, avec 61.200 salariés formés en 2019. Le GNFA est le seul organisme en France en capacité de concevoir et déployer sur tout le territoire national des formations techniques et tertiaires à destination des entreprises de la branche des Services de l'Automobile.

Cependant, **le GNFA combine une situation financière critique à court terme avec un nécessaire plan de transformation, antérieur à la crise du Covid-19, qu'il importe de réussir à moyen terme pour servir les besoins de la filière automobile dans son ensemble.** Outil unique de formation continue de la branche des Services de l'Automobile, l'organisation est aujourd'hui dans l'impasse et risque de placer la filière (industrie et services) dans l'impossibilité de conduire sa nécessaire transition digitale et écologique dans le cadre du Contrat Stratégique de Filière conclu avec l'Etat.

Dans ce contexte, le CNPA recommande un examen interministériel en urgence pour établir les solutions rapides les plus appropriées, soit dans le cadre du plan de relance spécifique à l'automobile soit dans celui du plan de relance général.

Je me permets dans ce cadre, et afin d'appuyer notre demande et nos futurs échanges, de vous adresser ci-joint une note d'information présentant un état des lieux de la situation du GNFA.

A l'instar de nombreux autres secteurs, les services de l'automobile ont subi de plein fouet les conséquences économiques de la crise sanitaire du Covid-19. Si le CNPA salue les mesures d'urgences mises en œuvre par le Gouvernement pour maintenir l'activité des entreprises et préserver l'emploi, **nos ETI, PME et TPE évoluent dans un contexte économique dégradé et les perspectives à court-moyen terme demeurent peu favorables, voire inquiétantes pour certains de nos métiers.**

Comme nous avons eu l'occasion de vous l'exposer dans le cadre de vos fonctions antérieures, le CNPA est particulièrement inquiet des évolutions de certains dispositifs d'aide – que ce soit l'activité partielle ou les exonérations de charge, qui vont concerner les secteurs les plus durablement affectés par la crise sanitaire.

De nombreuses entreprises de notre secteur, à l'instar de la location de véhicules de courte durée, ne sont pas éligibles aux exonérations de charges sociales envisagées. Ainsi, alors que les loueurs ont été considérés comme « activités essentielles à la Nation » au regard de l'arrêté du 14 mars 2020 et sont restés ouverts dans ce cadre pendant toute la période de confinement, le chiffre d'affaires résiduel généré en l'absence de clients n'aura pas suffi ni à couvrir les frais d'ouverture, ni les frais d'exploitation liés entre autres au coût de détention de la flotte automobile immobilisée.

Alors que le secteur représente le 3e poste de dépenses touristiques, et à ce titre devant être éligible aux mesures de soutien du plan Tourisme, les acteurs de la location de courte durée n'ont pas été intégrés à la Liste S1 et sont relégués en liste S1 bis, en tant qu'activité connexe au tourisme, ce qui ne leur permet pas d'accéder aux dispositifs d'exonérations de charges.

Pourtant, la location de véhicules de courte durée cumule l'absence quasi-totale de chiffre d'affaires avec le maintien de charges très importantes (stockage, assurance et perte de valeur des véhicules, même non utilisés, loyers des commerces et des parkings, charges et redevances dans certaines plateformes des gares et aéroports, etc.). D'après une étude menée par le CNPA sur un panel représentatif, sur le mois d'avril 2020, le panel interrogé enregistrerait 26 millions de CA pour 59 millions d'euros de pertes (résultat courant avant impôts), soit des pertes deux fois plus importantes que le chiffre d'affaires. Aujourd'hui 90% des entreprises du secteur ne seront pas éligibles aux exonérations de charges, soit parce que ce sont des ETI, soit parce qu'elles n'atteignent pas les 80 % de baisse de chiffre d'affaires sur la période donnée.

Compte-tenu des préjudices importants subis pour les entreprises de la location de courte durée, nous nous réservons le droit de recourir à une procédure contentieuse à l'encontre du décret instaurant les mesures de soutien en fonction des listes S1 et S1 bis, qui constitue selon nous une inégalité de traitement.

Comme nous avons pu également l'évoquer avec vous, le CNPA représente, les entreprises du commerce et de la réparation du cycle et jouent un rôle majeur pour développer l'usage du vélo en France et permettre aux Français de diversifier leurs pratiques de mobilité. Le CNPA soutient très activement le Plan Vélo, et notamment l'opération « Coup de pouce réparation vélo ».

A l'occasion du lancement de l'Académie des métiers du vélo, qui permettra de former 250 nouveaux mécaniciens vélos grâce à l'appui de l'Institut National du Cycle et du Motocycle (INCM), le rôle de notre organisation professionnelle est prépondérant dans la formation des métiers du vélo. En effet, l'INCM, présidé par Nadine Annelot, est une institution paritaire de branche qui élabore, depuis plusieurs décennies, une politique de formation professionnelle pour les métiers du cycle, en lien avec la Convention collective nationale des services de l'automobile, du commerce et de la réparation du cycle et du motocycle, que le CNPA pilote et administre.

La politique de formation aux métiers du cycle est entièrement financée par les entreprises de la branche, qui reversent leurs contributions à l'opérateur de compétences dédié, l'OPCO Mobilités, et qui a été cofondé par le CNPA. Grâce à nos formations, les magasins de cycles disposent de collaborateurs dotés d'un véritable socle de compétences – la formation de mécaniciens cycles s'effectue en 400 heures. Ces formations sont d'autant plus utiles et nécessaires que le ministère de l'Éducation Nationale ne propose plus de formation vélo depuis une vingtaine d'années.

Le CNPA représente donc un écosystème complet et équilibré entre les différentes formes d'entreprises et de solutions de mobilités, qui agit en responsabilité sur toute la politique de formation de la Branche, avec en son sein, un organisme de référence – l'INCM – qui situe aux avant-postes de la filière de formation vélo en France, au service d'une expertise française dans ce domaine.

Mais nos entreprises ont également besoin de stabilité et de visibilité sur les dispositifs publics, et d'être étroitement associées aux décisions, pour leur permettre de s'adapter sans dégrader leur compétitivité. Alors qu'une profonde crise économique et sociale se profile à moyen terme, la concertation avec les partenaires sociaux sera absolument nécessaire sur les dossiers les plus déterminants pour l'avenir de l'économie et la préservation de l'emploi et des compétences en France.

Vous pouvez compter sur la détermination et l'engagement du CNPA pour vous accompagner dans ces prochains chantiers et vous faire part de l'ensemble de nos propositions sur ces sujets.

Dans ce contexte, nous souhaiterions vous proposer une rencontre très prochainement, qui permettrait de vous présenter ces enjeux et nos propositions. Nous restons à votre entière disposition, ainsi qu'à celle de vos collaborateurs, pour fixer une date de rendez-vous à votre convenance.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma haute considération.



Francis Bartholomé

Copie : Monsieur Thomas Audigé, Directeur de cabinet

PJ : Note « Situation du GNFA – Groupement National pour la Formation Automobile »